

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
28 septembre 2016 ;**

N° 17-16

Objet :

**Travaux de mise en séparatif du
réseau d'assainissement et
renouvellement d'une conduite
d'eau potable rue Jean Mermoz à
Roanne**

**Accord cadre travaux de
renouvellement et extension des
réseaux lot n°1 « travaux de
renouvellement et extension des
réseaux de forte technicité »
Marché subséquent avec Leschel
et Millet Travaux Publics**

Vu le rapport suivant :

Roannais Agglomération et Roannaise de l'Eau ont constitué un groupement de commande pour la passation des accords cadre de travaux de renouvellement et extension des réseaux, ainsi que pour la passation des subséquents qui en découlent.

Roannaise de l'Eau a attribué l'accord cadre travaux de renouvellement et extension des réseaux de forte technicité, par délibération du Comité Syndical du 21 décembre 2016, aux sociétés SMTP, TPCF, SADE et LMTP.

Les titulaires de l'accord cadre, ont été remis en concurrence le 15/03/2017. A la date de remise des offres le 28/03/2017 toutes les sociétés ont remis une offre.

La commission d'appel d'offres du groupement s'est réunie le 10 avril 2017 et a émis un avis favorable à l'attribution du marché subséquent, travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et renouvellement d'une conduite d'eau potable rue Jean Mermoz à Roanne, à la société Leschel et Millet Travaux Publics pour son offre d'un montant estimatif de 205 693,00 € HT pour Roannaise de l'Eau.

DECIDE

1°) d'approuver le marché subséquent de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et renouvellement d'une conduite d'eau potable avec la société Leschel et Millet Travaux Publics, pour son offre d'un montant estimatif de 205 693,00 € HT pour Roannaise de l'Eau ;

2°) de signer le marché subséquent ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20170414-DC17-16-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2017

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le

14 AVR. 2017

Le Président,


Daniel FRECHET